



Signature d'un contrat de vente

Par **Doré**, le **25/07/2011 à 19:24**

Bonjour,

Voila il s'agit d'une succession , ma belle fille à signé la promesse de vente , mais elle refuse de signer le contrat de vente,son Avocate nous a fait parvenir par RAR la procuration pour que mon Mari s'occupe de la vente du bien avec son accord.

Elle ne répond pas aux courriers , ni au Notaire et encore moins aux appels téléphoniques,elle ne répond pas a l'agence qui s'occupe de cette vente.

Que peut on faire quel sont nos droits.

De plus nous continuons a payer les compteurs d'eaux et d'Edf , ainssi que la taxe d'habitation et l'assurance.

Il doit certainement y avoir un moyen qui l'oblige à signer ce contrat de vente !!!en plus nous ne savons plus quoi répondre au futur acquéreur , cela fait plus d'un an que ça dure.Et le bien en question se dégrade , faute d'entretien .

Merci d'avance pour votre conseil.

Salutations.